

HE ROMARIN CT CINEOL BIOLOGIQUE

Nous, société ALSEO, attestons par ce document que ce produit est conforme au règlement (CE) n° 1223/2009 du parlement européen et du conseil, du 30 novembre 2009, relatif aux produits cosmétiques. Il faut cependant noter les restrictions suivantes concernant le produit selon les annexes II à VI du règlement (l'absence de résultat signifie qu'à notre connaissance, aucune substance composant ce produit n'est listées dans ces annexes):

ANNEXE III : LISTE DES SUBSTANCES QUE LES PRODUITS COSMÉTIQUES NE PEUVENT CONTENIR EN DEHORS DES RESTRICTIONS PRÉVUES

Numéro d'ordre	Nom chimique/DCI	Dénomination commune du glossaire des ingrédients	N° CAS	N° CE	Type de produit, parties du corps	Concentration maximale dans les préparations prêtes à l'emploi	% en p/p dans le concentré	Autres	Libellé des conditions d'emploi et des avertissements
84	3,7-Diméthyl-1,6-octadiène-3-ol	Linalool	78-70-6	201-134-4			2	La présence de la substance doit être indiquée dans la liste des ingrédients visés à l'article 19, paragraphe 1, point g), lorsque sa concentration est supérieure: - à 0,001% dans les produits sans rinçage - à 0,01% dans les produits à rincer	
88	d-Limonene; (4R)-1-Méthyl-4-(1-méthyléthényl) cyclohexène	Limonene	5989-27-5	227-813-5			4	La présence de la substance doit être indiquée sur la liste des ingrédients visés à l'article 19, paragraphe 1, point g), lorsque sa concentration est supérieure: - à 0,001% dans les produits sans rinçage, - à 0,01% dans les produits à rincer. Indice de peroxyde	



Certificat Cosmétique - Rgt (CE) 1223-2009 & Restrictions

RÈGLEMENT (CE) N° 1223/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL-Règlement (CE) N° 344/2013 de la Commission- Règlement (CE) N° 483/2013 de la Commission
Date d'émission: 16/02/2022 Date de révision: - : Version: 1

HE ROMARIN CT CINEOL BIOLOGIQUE

								inférieur à 20 mmoles/L15	
--	--	--	--	--	--	--	--	------------------------------	--